



COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 27, Quorum : 14, Présents : 22, Absents représentés : 5, Absent : 0

Date de la convocation : 04 juillet 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le dix juillet deux mille vingt à dix-huit heures trente, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Nicolas BREMOND, Maire.

Présents : Mmes, Mrs, Christiane MERLE, Joël BLANC, Gaëlle CARLOT-REBEC, Eric GEROLIN, Marie-Thérèse VANNIER, Christophe VERCOUTRE, Nathalie LOUIS, Jean-François MOUGET, Adjoint.

Mmes, Mrs, Francis POUHEY, Jean-Pierre REVEL, Alain LEFEVRE, Leïla BELFITAH, Bérangère CHAPON, Véronique LEFORT, Stéphanie GOMES, Nathalie COTTET, Adrien GAMERRE, Catherine MICHEL, Yves MANCER, Dominique VIE, Damien BLANCHARD.

Absents ayant donné pouvoir :

Sabine LACAN, Conseillère Municipale, pouvoir à Eric GEROLIN, Adjoint

Céline FARRO, Conseillère Municipale, pouvoir à Bérangère CHAPON, Conseillère Municipale

Fabrice AUJOGUE, Conseiller Municipal, pouvoir à Christophe VERCOUTRE, Adjoint

Sébastien MICHEL, Conseiller Municipal, pouvoir à Joël BLANC, Adjoint

Julien DRIDI, Conseiller Municipal, pouvoir à Catherine MICHEL, Conseillère Municipale

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gaëlle CARLOT-REBEC

---

**N° 20 05 01**

**Objet : Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Gaëlle CARLOT REBEC est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

**N° 20 05 02**

**Objet : Approbation de la séance précédente**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2020.

**Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Voir procès-verbal

**Questions diverses**

Monsieur Damien BLANCHARD demande pourquoi la piscine municipale n'ouvrira pas alors que la Municipalité précédente avait indiqué qu'elle ouvrirait. Monsieur Yves MANCER indique que les nombreuses contraintes et dispositions particulières liées au COVID avaient été prises. Il ne manquait plus que le recrutement d'un maître-nageur et la piscine aurait été ouverte comme prévu. Monsieur le Maire précise que le maître-nageur pressenti n'ayant pas été nommé a été recruté ailleurs, tout comme d'autres qui ont été contactés. Il manque donc toujours un maître-nageur auquel se greffe un problème d'effectif à régler dans un délai très court. La Municipalité est en place depuis une semaine seulement et a beaucoup de problèmes à gérer avec d'importantes contraintes mais elle essaie de pouvoir trouver une solution pour essayer d'ouvrir la piscine. Dans le cas où l'ouverture pourrait être faite, il est précisé qu'il ne pourrait pas y avoir plus de 40 personnes dans l'enceinte de la piscine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une somme de 19.000 € a été engagée pour les festivités d'été. Cependant, avec l'état d'urgence sanitaire, les festivités sont menacées et certaines sont d'ores-et-déjà annulées telles que la soirée mousse de la Saint-Laurent, le feu d'artifice du 14 juillet est reporté à une date ultérieure qui n'est pas encore arrêtée. Il n'y aura pas de Fête de la Saint-Laurent dans les conditions habituelles mais des festivités « allégées » sont à l'étude. Il n'y a pas encore de décision prise pour la Cérémonie de la libération de Rians du 19 août. Le Syndicat d'Initiative a pris la décision d'annuler la brocante du mois de septembre. Il faut s'adapter au fur et à mesure en fonction de l'évolution des contraintes réglementaires. La Municipalité cherche activement des solutions et est en contact avec les autres communes et les partenaires.

Monsieur Damien BLANCHARD souhaite également savoir pourquoi l'affichage du Conseil Municipal est paru aussi tard sur Facebook. Monsieur le Maire lui répond que l'affiche avait été mise sur le site internet de la Mairie mais plus tardivement sur la page Facebook car la Municipalité a eu des problèmes techniques.

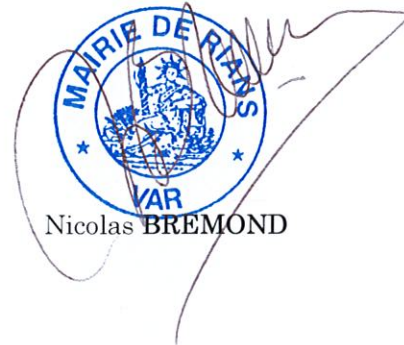
Monsieur Damien BLANCHARD demande pourquoi les élus n'ont pas les informations en amont mais les apprennent en même temps que les autres Riansais via les réseaux sociaux alors qu'il avait été dit que la gestion de la Commune se ferait en toute transparence. Monsieur le Maire l'informe que la communication tourne à minima en ce moment à cause de problèmes techniques qui, il l'espère, pourront être réglés dans les plus brefs délais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

VU par Nous, Maire de la Commune de RIANS (Var) pour y être affiché le 11 juillet 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités territoriales.

RIANS, le 11 juillet 2020

Le Maire,



Nicolas BREMOND